

Créer un observatoire  
photographique à l'échelle  
d'un projet local  
**Guide conseils**



## Préambule

Suivre l'évolution des paysages permet à la fois de comprendre comment nos gestes quotidiens (élus, gestionnaires, acteurs économiques, habitants, etc.) influent sur nos territoires et d'éclairer nos futurs choix d'aménagement (activités humaines, urbanisation, transports, etc.).

Ce double objectif, c'est celui d'un observatoire photographique. Depuis 2009, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut s'est doté d'un tel outil : 60 points de vue répartis en France et en Wallonie nous donnent un regard objectif sur nos paysages et leurs changements.

Aujourd'hui, à travers ce guide-conseils, nous souhaitons mettre notre expérience à votre disposition. Nous voyons en effet de nombreux intérêts pour vous à disposer d'un mini-observatoire pour suivre la progression d'un projet local ou anticiper, avec vos habitants, l'évolution de toute ou partie de votre commune (ou intercommunalité).

Ce guide intéressera également les aménageurs et gestionnaires pour porter un regard particulier sur les opérations dont ils ont la charge, voire les habitants désireux de contribuer au suivi du devenir de leur territoire.

Pierre WACQUIER  
Président de la Commission de Gestion  
et du Pouvoir Organisateur  
du Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Erick CHARTON  
Président du Syndicat Mixte de gestion  
du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

## Sommaire

<b>1. Qu'est-ce qu'un observatoire photographique des paysages ?</b>	p. 3
1.1. Des mini-observatoires pour des projets locaux	p. 4
1.2. Le principe d'un mini-observatoire	p. 6
<b>2. Les étapes à suivre pour créer un mini-observatoire</b>	p. 7
2.1. Choisir son/ses point(s) de vue	p. 7
2.2. Réaliser les prises de vue et leurs fiches descriptives	p. 7
2.3. Photographier à nouveau les points de vue au fil du temps	p. 7
2.4. Donner à voir l'évolution constatée	p. 7
<b>3. L'interprétation des données du mini-observatoire</b>	p. 8
3.1. Suivre l'évolution d'un site, d'une commune ou d'une intercommunalité	p. 8
3.2. Améliorer le cadre de vie	p. 8
3.3. Évaluer les projets et améliorer la qualité des réalisations	p. 9
<b>4. Impliquer les habitants</b>	p. 10
4.1. Quelques pistes pour instaurer le dialogue avec les habitants	p. 10
<b>5. L'accompagnement du Parc naturel transfrontalier</b>	p. 10
<b>6. Conclusion</b>	p. 10
Un exemple d'observatoire photographique : l'Observatoire photographique transfrontalier des paysages	p. 11

# 1. QU'EST-CE QU'UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES ?

Un observatoire photographique des paysages est un outil d'approche et de suivi de l'évolution des paysages grâce à la photographie. Il permet de suivre les évolutions paysagères d'un site ou d'un territoire donné par le biais de clichés photographiques. En comparant des photos prises aux mêmes lieux et à des temps différents, il est ainsi possible de remarquer des changements parfois surprenants.

Le principe est simple: « effectuer des prises de vue sur un territoire donné, qui seront par la suite re-photographiées dans le temps »<sup>1</sup>.



Printemps 2009



Hiver 2009-2010



Printemps 2011

*Wallers - Arenberg, entrée de Wallers avant le passage à niveau (D313). Entre 2009 et 2011, le paysage évolue au gré de l'entretien des platanes et la disparition d'un alignement de conifères sur l'avant du site minier d'Arenberg. (© Edith Roux/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH)*

Un observatoire photographique permet de s'intéresser à tous les paysages, qu'ils soient urbains, agricoles ou naturels, qu'ils soient exceptionnels ou plus ordinaires. Il est également adaptable à toute échelle d'observation, d'un site de quelques hectares, à un territoire plus vaste (cf. Observatoire photographique des paysages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut).



© Edith Roux/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH

[1] Extrait de : itinéraires photographiques – Méthode de l'Observatoire photographique du paysage, 2008, Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

## [ 1.1. DES MINI-OBSERVATOIRES 1.1. POUR DES PROJETS LOCAUX ]

Les mini-observatoires s'adressent plus particulièrement :

- aux élus et/ou aux services techniques, qui constituent une équipe en charge du suivi sur la commune ou l'intercommunalité, ou sur un site en particulier (par exemple, les élus d'une commission travaux ou urbanisme qui suivent la requalification des espaces publics d'un bourg) ;
- aux gestionnaires d'espaces ou d'infrastructures, en charge de la mise en œuvre de travaux, de plans de gestion, etc., (par exemple, des techniciens lors d'opérations d'entretien de sites ou les services de la voirie lors de la création d'une piste cyclable) ;
- aux maîtres d'œuvre ou aménageurs de projets, aux bureaux d'études, cette obligation de suivi pouvant faire partie de leur cahier des charges (par exemple, l'aménageur en charge de la réalisation d'une opération d'habitat sur une ancienne friche d'une commune) ;
- aux habitants et associations locales, dans le cadre d'une concertation préalable à la réalisation d'un projet ;
- et à toute personne soucieuse de suivre l'évolution de son cadre de vie.



*Février 2001*



*Mai 2001*



*Novembre 2012*



*Juillet 2013*

*Suivi photographique du cours d'eau le Décours et de ses abords à Marchiennes, suite à des travaux sur berges (photos : Ecogardes du PNRSE)*

Parce qu'ils permettent une observation avant, pendant et après les travaux, ils peuvent être mobilisés à l'occasion de :

- la réalisation d'un projet d'aménagement ou de construction (réaménagement des espaces publics d'un bourg, construction d'un équipement,...) ;
- la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme ou du Schéma de structure communal (ouverture d'une nouvelle zone à urbaniser, requalification d'une friche...)
- l'arrivée ou le réaménagement d'une infrastructure (tramway, contournement routier, mise à gabarit de canaux...)
- la mise en œuvre d'un plan de gestion sur un site naturel ou d'un plan de gestion différenciée sur des espaces verts ;
- etc...

En dehors de projets définis, les mini-observatoires peuvent plus simplement être mis en place pour suivre l'évolution au quotidien des paysages d'une commune ou d'une intercommunalité.



Évolution du zoning, chemin de Thumaide, à Roucourt (printemps 2009, hiver 2009-2010 et printemps 2011)  
© Edith Roux/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH

## [ 1.2. LE PRINCIPE D'UN MINI-OBSERVATOIRE ]

Adapté au suivi de projets délimités ou à la veille d'un territoire communal ou intercommunal, le mini-observatoire est simplifié pour être utilisé sans formation spécifique.

La technique de la photographie reste au cœur du dispositif. Les informations, nécessaires pour reconduire les prises de vue au fil du temps par des personnes différentes, sont précieusement consignées, telles que l'adresse de la prise de vue, le schéma de repérage, l'heure du cliché, etc.



Jun 2012



Janvier 2013



Août 2013

*Un paysage en devenir en cœur de village, suivi par un habitant (« lieu sujet à modifications importantes dans les années à venir (lotissement) », extrait d'un parrainage de paysage consultable sur le site Internet de l'Observatoire du PNTH, photos : M. Hennion)*

## 2. LES ÉTAPES À SUIVRE POUR CRÉER UN MINI-OBSERVATOIRE



Déterminer des points de vue qui semblent pertinents pour assurer le suivi du projet aussi bien avant, pendant qu'après la réalisation.

### [ 2.1. CHOISIR SON/SES POINT(S) DE VUE ]

- Se mettre à la place des habitants et usagers qui seront concernés par le projet : perception depuis les lieux de vie, les chemins de randonnée et les lieux fréquentés, etc.
- Se positionner à l'intérieur comme à l'extérieur du site du projet.
- Choisir un lieu de prise de vue adéquat sans obstacle qui pourrait empêcher de reprendre des photos à l'avenir.

Il n'y a pas un « nombre idéal » de points de vue. Ceux-ci doivent toutefois être en nombre suffisant pour permettre d'observer les changements à venir. Plus le projet est d'ampleur, plus le nombre de points de vue sera élevé.

### [ 2.2. RÉALISER LES PRISES DE VUE ET LEURS FICHES DESCRIPTIVES ]

- Choisir un cadrage selon la vision souhaitée : cadrage serré pour des détails ou large pour une vue plus globale.
- Consigner les informations nécessaires pour faciliter les prises de vue à l'avenir : repérage du lieu de prise de vue sur un plan de la commune, adresse précise complétée d'un petit schéma si besoin.
- Remplir une fiche descriptive de chaque prise de vue : cette fiche permet de garder en mémoire pourquoi ce lieu a été choisi et permet de noter les évolutions constatées au fil du temps.

### [ 2.3. PHOTOGRAPHER À NOUVEAU LES POINTS DE VUE AU FIL DU TEMPS ]

C'est là tout l'intérêt du mini-observatoire.

Chaque photographie montre une étape de réalisation du projet. La comparaison des prises de vue prises successivement permet de prendre en note les changements.

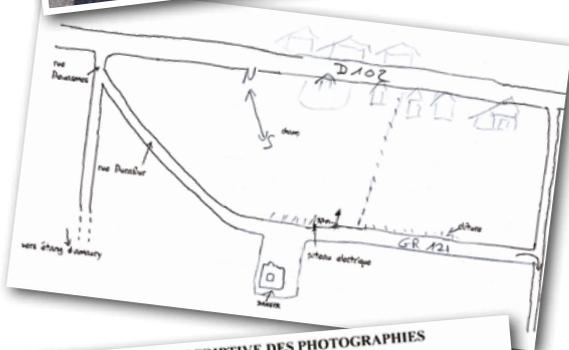
La fréquence des prises de vue est à déterminer en fonction de la durée et la vitesse de réalisation du projet.

### [ 2.4. DONNER À VOIR L'ÉVOLUTION CONSTATÉE ]

L'idéal est d'utiliser le mini-observatoire comme support de débat entre élus, avec les aménageurs, avec la population... Notamment pour (ré)agir avant la fin du projet si nécessaire et si possible!

Les photographies peuvent être relayées via les médias de la commune pour communiquer sur les actions entreprises.

Elles pourront par ailleurs contribuer au site Internet de l'Observatoire photographique transfrontalier des paysages où une rubrique participative a été mise à disposition de tous.



#### FICHE DESCRIPTIVE DES PHOTOGRAPHIES

AUTEUR (Nom, prénom) :

LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE ( Commune/Village ) :

ADRESSE (Lieux-dits, nom de la voie etc.) :

DATE ET HEURE DE LA PRISE DE VUE :

TYPE D'APPAREIL PHOTO UTILISÉ :

THEMATIQUE REPRESENTÉE :

- AGRICULTURE
- VILLES ET VILLAGES
- PAYSAGES DE CARRIERES, MINES, INDUSTRIES
- L'EAU DANS LE PAYSAGE
- CHEMINS, ROUTES, VOIES, CANAUX...
- BOIS ET FORETS
- MILEUX NATURELS
- AUTRE THEMATIQUE : .....

DESCRIPTION RAPIDE DES ALENTOURS DU SITE :

A QUELLE PERIODE SOUHAITEZ VOUS RECONDUIRE CETTE PHOTO ?

MM/AA

MODIFICATIONS OBSERVEES AU COURS DES RECONDUCTIONS :

MES COMMENTAIRES :

Pourquoi avez-vous choisi ce point de vue ?

Le connaissiez vous dans le passé, si oui, remarquez-vous déjà des changements ?

Presentez-vous des évolutions ? De quel type ?

Autres commentaires :

*Exemple de schéma permettant de se repérer lors de la prise de vue (extrait du carnet de route de l'Observatoire du PNTH fait par Édith ROUX) et fiche pouvant être utilisée pour le suivi des points de vue du mini-observatoire.*

### 3. L'INTERPRÉTATION DES DONNÉES DU MINI-OBSERVATOIRE

## [ 3.1. SUIVRE L'ÉVOLUTION D'UN SITE, D'UNE COMMUNE OU D'UNE INTERCOMMUNALITÉ ]

Le cadre de vie des habitants évolue, mais cette évolution, parfois lente dans le temps, n'est pas toujours perçue. Certains travaux d'amélioration, tels que le réaménagement d'une place, d'une entrée de ville ou encore l'enfouissement de réseaux électriques, sont en général perceptibles. D'autres changements, comme l'apparition d'affichage publicitaire ou la disparition de certains fossés, sont plus progressifs et donc moins visibles.

Suivre l'évolution pour montrer les changements peut contribuer à apporter une image positive des politiques et des projets engagés.

C'est le principe de la « preuve par l'image » : par l'usage de la photographie, le mini-observatoire permet de faire le bilan des actions menées et de montrer les changements aux citoyens. C'est un outil simple à réaliser et qui parle au plus grand nombre.

Les choix des élus et des gestionnaires ont des effets sur le paysage local : création d'une zone d'activités ou d'habitat, création de voiries, construction d'un équipement, aménagement foncier... font évoluer la physionomie d'une commune ou d'un territoire.

L'image que renvoie le paysage local est l'image que véhicule la commune ou l'intercommunalité, et plus largement la collectivité. Cette considération simple revêt un intérêt particulier en matière de valorisation touristique et économique du territoire.

## [ 3.2. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ]

Le suivi photographique peut concerner certains espaces publics, rues, places, entrées de villages, etc. Il permet d'observer leurs évolutions au gré des usages et des comportements (par exemple la place de la voiture), sous le coup de pressions diverses (par exemple l'affichage publicitaire) ou encore selon les cycles naturels (par exemple les plantations en milieu plus urbain).

L'utilité ? Juger de l'opportunité d'engager des démarches et des travaux contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

Novembre 2012



Novembre 2013



*Un levier d'amélioration du cadre de vie : la maîtrise de l'affichage publicitaire par la dépose de dispositifs publicitaires conformément à la réglementation (commune de Wallers-Arenberg). (photos : PNRSE)*

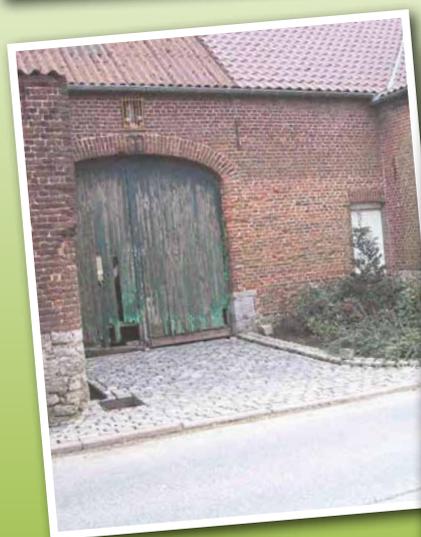
## [ 3.3. ÉVALUER LES PROJETS ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES RÉALISATIONS ]

En comparant les photographies prises lors de la « sortie de terre » d'un projet, il est également possible de voir comment celui-ci s'inscrit et évolue dans son paysage et son environnement. L'intérêt est d'en tirer des enseignements pour de futurs projets similaires, voire de rectifier le tir si le résultat n'est pas à la hauteur des attentes.

En particulier, le suivi par la photographie peut aider à évaluer et ajuster les mesures d'intégration paysagère et architecturale, ou les mesures compensatoires qui avaient été décidées dans les études préalables des projets.



*Site de la future ligne 2 du tramway Valenciennes-Pays de Condé, avant travaux (2009).  
Bruay-sur-l'Escaut, rue Jean-Jaurès (© Edith ROUX/Observatoire photographique du PNTH)*



*Opération de requalification d'abords de fermes, sur le Parc naturel des Plaines de l'Escaut : retour sur site quelques années après les plantations (photos : PNPE)*

## 4. IMPLIQUER LES HABITANTS

Média très apprécié du grand public, la photographie peut être utilisée avec les habitants en vue de leur information et de leur association à des projets locaux.

Parce que la photographie est aussi un outil de médiation et d'expression, le suivi photographique peut être l'occasion de sensibiliser, d'impliquer voire de fédérer les habitants autour de certains projets. Un mini-observatoire peut ainsi être un outil contribuant à la concertation autour de projets, car il peut être créé avec le concours des habitants.

### 4.1. QUELQUES PISTES POUR INSTAURER LE DIALOGUE AVEC LES HABITANTS

En amont d'un projet :

Certains habitants conservent des photographies et cartes postales anciennes du territoire dans leurs archives personnelles. Récolter des photos anciennes du site concerné (par le biais par exemple d'un concours photo) permet ainsi de contribuer à la mémoire collective et peut être le point de départ du mini-observatoire.

D'autres démarches de médiation peuvent s'appuyer sur le paysage et la photographie. Par exemple, le « diagnostic en marchant » consiste à accompagner un groupe sur son lieu de vie et à lui demander de relever et prendre en photo ce qui lui semble important dans son paysage (points noirs paysagers, patrimoine d'intérêt, etc.). Cette approche aboutit à un état des lieux initial vu par les habitants, premiers usagers du paysage.

Durant les travaux et après :

Les prises de vue dans le temps peuvent être confiées à un groupe d'habitants en charge du suivi (à une association de riverains ou à un conseil de quartier par exemple). Un bilan collectif peut permettre ensuite le réajustement du projet pendant ou après sa « sortie de terre ».



## 5. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARC NATUREL TRANSFRONTALIER

Dans tous les cas, le suivi se construit ensemble, selon les objectifs de la collectivité ou du gestionnaire.

Le Parc naturel peut vous aider dans la mise en œuvre de mini-observatoires, par :

- un accompagnement méthodologique pour les prises de vue, calqué sur la méthode de l'Observatoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut ;
- une aide à la rédaction des cahiers des charges des projets d'aménagement pour y faire figurer le suivi photographique, avec une clause spéciale appelée « suivi du projet dans le temps » ;
- un appui à l'exploitation et à l'interprétation des clichés des mini-observatoires.

Cette intervention du Parc naturel vise à instaurer un dialogue entre décideurs, aménageurs à l'initiative de projets locaux et habitants concernés.

## Conclusion

*Suivi de travaux dans le temps ou regard attentif sur l'évolution d'un quartier, d'une commune ou d'une intercommunalité, les motivations pour conduire un mini-observatoire peuvent être diverses. L'objectif est de prendre conscience des changements opérés dans le paysage local, d'alimenter les discussions et les orientations de certains projets, voire d'impliquer la population dans le cadre de la concertation.*

*La durée de vie de ces observatoires locaux dépend de celle des projets qu'ils suivent ou d'une volonté à plus long terme de rendre compte des décisions sur le cadre de vie des habitants. En ces sens, les mini-observatoires sont des outils simples, communicants et adaptables aux objectifs de chaque maître d'ouvrage, élu, gestionnaire, aménageur ou encore citoyen.*

Photo : © PNR Scarpe-Escaut

# Un exemple d'observatoire photographique

## L'observatoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Dans le cadre des politiques paysagères des deux Parcs naturels français et wallon et financé à l'origine dans le cadre du programme européen Interreg IV, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut s'est doté depuis 2009 d'un Observatoire photographique transfrontalier des paysages.

### 60 points de vue suivis dans le temps

Répartis sur 76000 hectares, 60 points de vue ont été sélectionnés par un Comité de pilotage selon des enjeux définis pour le territoire transfrontalier (urbanisation, déplacements, eau, patrimoine industriel et minier, espaces agricoles et naturels...).

Une photographe professionnelle, sensible aux paysages, a réalisé ces 60 premières prises de vue et a renouvelé les clichés deux fois entre 2009 et 2011. Les prises de vue seront réalisées par la suite tous les trois ans.



Printemps 2009



Hiver 2009-2010



Printemps 2011

*Pont sur l'Escaut, entrée sud d'Hergnies. Entre 2009 et 2011, le paysage avant, pendant et après les travaux sur les berges du canal. (© Edith Roux/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH)*

Pour chaque point de vue, une fiche descriptive est réalisée et complétée à chaque nouvelle campagne photographique. Celle-ci contient tous les détails permettant de retrouver les points de vue sur le terrain et de reconduire les photos sans erreur.

Ce fonds photographique, enrichi à chaque campagne, est aujourd'hui librement consultable sur le site Internet de l'Observatoire

Concrètement, l'Observatoire photographique du PNTH permet de :

- mieux connaître les paysages qui nous entourent et rendre compte de leur diversité à travers le fonds de photographies : c'est un « album photo » du territoire et de sa diversité ;
- observer les changements et prendre conscience des évolutions des paysages, rapides ou lentes : c'est le principe des « 7 différences » à retrouver dans un même paysage ;
- sensibiliser et impliquer chacun à l'évolution des paysages locaux en vue d'agir localement, chacun à son échelle : pour cela, la photographie est un média qui parle au plus grand nombre.



[www.observatoire-paysages.pnth.eu](http://www.observatoire-paysages.pnth.eu)

Rédaction :

**Marie-Lise Veillet** (PNRSE) et **Daniel Bragard** (PNPE) pour le Parc naturel transfrontalier du Hainaut, avec l'appui rédactionnel d'Emmanuelle Dubois (PNRSE).

Photos :

Édith ROUX/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH, Écogardes du PNRSE, Daniel Hennion, PNRSE, PNPE.

Conception graphique :

© Parc naturel transfrontalier du Hainaut - Janvier 2014

Impression :

Inprimerie Deffrenne



**Parc naturel des Plaines de l'Escaut**

rue des Sapins, 31  
B - 7603 Bon-Secours  
Tél. +32 [0]69 77 98 10  
parcnaturel@plainesdelescaut.be  
[www.plainesdelescaut.be](http://www.plainesdelescaut.be)

**Parc naturel régional Scarpe-Escaut**

357, rue Notre Dame d'Amour  
F - 59230 Saint-Amand-les-Eaux  
Tél. +33 [0]3 27 19 19 70  
contact@pnr-scarpe-escaut.fr  
[www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

[www.observatoire-paysages.pnth.eu](http://www.observatoire-paysages.pnth.eu)

